



Compte-rendu

L'Alliance du Trèfle reçue par le DGER

18 mars 2024

Accès rapide aux sujets

Enseignement	2
Enseignement technique agricole	2
Questions de l'Alliance du Trèfle :.....	2
Rémunérations des enseignants :.....	2
Evolution de l'enseignement :.....	2
Equipes de direction :.....	2
Accord collectif Agents Contractuels rémunérés sur le Budget de l'établissement.....	3
Réponses du Directeur général :.....	3
Rémunération des enseignants et comptabilisation de la pluriactivité.....	3
« Brique » pour la « construction pédagogique ».....	3
Groupes de niveau ou de besoins.....	3
Classes « prépa-lycée ».....	3
Classes d'enseignement agricole rattachés à des lycées Éducation Nationale.....	3
Statut d'emploi des équipes de direction :.....	3
Accompagnement des personnels de Direction :.....	4
Accord collectif sur les conditions de travail des ACB.....	4
Enseignement supérieur	4
Questions de l'Alliance du Trèfle :.....	4
Semestrialisation des BTSA.....	4
Bachelor.....	4
Reconversion, valorisation des acquis de l'expérience (VAE).....	4
Restructurations à l'Institut agro.....	4
Enseignement vétérinaire.....	4
Réponses du Directeur général :.....	5
Semestrialisation des BTSA.....	5
Bachelor.....	5
Reconversion, valorisation des acquis de l'expérience (VAE).....	5
Restructurations à l'Institut agro.....	5
Enseignement vétérinaire.....	5
IAE dans l'enseignement, iniquité des rémunérations et des carrières	5
Questions de l'Alliance du Trèfle :.....	6
RIFSEEP.....	6
Réponses du Directeur général :.....	6
Valorisation des compétences techniques des IAE.....	6
Loi d'Orientation Agricole	6
Questions de l'Alliance du Trèfle :.....	6
Quelles sont les mesures, relatives à l'EA technique ou supérieur, introduites dans la LOA ?.....	6
Réponses du Directeur général :.....	6
Nouvelles dispositions de la LOA.....	6
Article 1 : de nature programmatique.....	6
Article 2 : Une 6ème mission sera ajouté à l'enseignement agricole.....	6

Article 3 : Création du Contrat Territorial.....	6
Article 4 - Création des « Bachelors Agro ».....	7



Résumé : durant cet entretien, l'Alliance du Trèfle a notamment interrogé M. Bonaimé, Directeur général de l'enseignement et de la recherche, sur les rémunérations des enseignants et l'attractivité du métier, les évolutions de l'enseignement agricole technique et supérieur, les équipes de direction (leur statut et leur charge de travail), les écarts de régime indemnitaire entre IAE en enseignement et hors enseignement, la semestrialisation, les tenants et aboutissants de la mise en place du Bachelor agro, l'accord sur les conditions de travail des ACB, les budgets alloués aux établissements d'enseignement supérieur et les dispositions de la LOA relatives à l'enseignement.

L'Alliance du Trèfle était représentée par V. Boyé, O. Lapôtre, C. Klich, C. Baranger, JN de Casanove
Pour la DGER, Benoît Bonaimé (BB), Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche.

Enseignement

Enseignement technique agricole

Questions de l'Alliance du Trèfle :

Rémunérations des enseignants :

En dépit des revalorisations et du système de briques, les rémunérations des enseignants restent faibles et ne permettent pas d'attirer suffisamment de candidats. Un bilan précis de l'attribution des briques reste attendu, comme demandé précédemment en CSA Ministériel. La DGER a-t-elle une proposition alternative sur la comptabilisation des heures de pluriactivité dans le cadre de la réforme du Bac Pro ?

Concernant la construction pédagogique, notamment lors de réformes pédagogiques, certaines équipes de direction ont délégué tout ou partie de cette tâche ; peut-il y avoir une brique ad hoc pour valoriser ce travail ?

Evolution de l'enseignement :

L'Alliance du Trèfle souligne le constat d'enseignants sur la faiblesse des acquis de base et le manque d'autonomie des élèves à leur arrivée (effet post COVID ?) et la difficulté dans ce contexte à atteindre le niveau ambitieux des programmes.

Y a-t-il des potentielles déclinaisons au sein de l'enseignement agricole de l'évolution du brevet (DNB) dans le cadre du choc des savoirs ? Par ailleurs, des groupes de niveau sont-ils envisagés ?

L'Alliance du Trèfle s'associe à une proposition de la CFDT de mettre des classes d'enseignement agricole dans des zones prioritaires, classes rattachées à des lycées de l'éducation nationale et interroge le DGER sur son point de vue. L'idée étant d'approcher l'enseignement du lieu de vie des élèves pour gagner en apprenants.

Equipes de direction :

La récente revalorisation et l'élargissement des fonctions donnant accès au statut d'emploi permettent d'espérer des améliorations dans l'attractivité de ces postes, mais des problèmes persistent.

Les perspectives de carrières pour les directeurs sont compliquées. S'ils quittent le statut d'emploi de Directeur, ils subissent une perte conséquente de revenus. Si certains veulent s'orienter vers des fonctions hors enseignement, en faisant valoir les acquis de leur expérience, les perspectives sont très réduites. L'Alliance du Trèfle souhaiterait qu'ils bénéficient d'un détachement dans le corps des attachés d'administration, comme le prévoit la charte de gestion des directeurs. Cette charte gagnerait à être actualisée. Nous souhaiterions, pour objectiver le suivi de ces agents, connaître les positions des Directeurs ayant quitté le statut d'emploi.

Le manque d'attractivité pour les fonctions de Direction a parfois conduit à une crise de vocation et au

recrutement d'agents insuffisamment préparés à de telles responsabilités, d'où une vigilance particulière à avoir en matière d'accompagnement et des formations à conforter (management, ingénierie pédagogique, animation d'équipes...). Le rôle des SRFD est également important pour détecter les besoins et veiller à l'animation des équipes dans les établissements.

Accord collectif Agents Contractuels rémunérés sur le Budget de l'établissement

L'accord collectif sur les ACB relève selon nos analyses des attributions du CSA Ministériel et non du CSA EA et souhaitons si tel est le cas, être conviés à cette négociation.

Réponses du Directeur général :

Rémunération des enseignants et comptabilisation de la pluriactivité

LE DGER indique que les annonces gouvernementales de revalorisation ont été mises en œuvre et permettent une revalorisation pour tous les agents, et qu'un bilan sur les briques sera transmis lorsqu'il sera consolidé. Le MASA maintiendra sa position sur le sujet de la pluriactivité.

« Brique » pour la « construction pédagogique »

Le principe pris concernant le PACTE est de ne pas financer d'heures de travail obligatoires. La construction pédagogique relève des fonctions de l'équipe de Direction et non pas de fonctions supplémentaires. A noter que la brique "ingénierie de formation" est conçue pour reconnaître l'engagement de personnes qui accompagnent les nouveaux venus.

Groupes de niveau ou de besoins

Le niveau des élèves a effectivement pu pâtir de la période COVID. Toutefois, la mise en place de groupe de niveau n'est pas prévue dans l'enseignement agricole. Le nombre moyen d'élèves dans une classe est faible et les objectifs et indicateurs de performances sont très bons, comme le montrent les statistiques comparées à celles de l'Éducation Nationale, avec de meilleurs résultats :

- * 5 points en dessous de l'indice caractérisant le milieu social dont sont issus les élèves,
- * 5 points au dessus, à leur sortie.

Classes « prépa-lycée »

Dans le cadre du « choc des savoirs », les jeunes qui n'auront pas leur Diplôme National de Brevet (DNB - brevet des collèges) iront dans une classe préparatoire – prépa-lycée - d'environ 16 élèves, à leur entrée au lycée, dans laquelle ils consolideront les acquis, notamment en ce qui concerne le « socle commun de connaissances ».

Ce sera une classe passerelle qui permettra aux jeunes de retrouver un parcours classique. A échéance 2025.

Classes d'enseignement agricole rattachés à des lycées Éducation Nationale

Sur le rapprochement de l'ultra urbanité avec nos métiers, le DGER estime, par expérience, plus profitable d'amener les élèves de l'éducation nationale dans nos établissements pour découvrir les métiers de l'Agriculture. Pour illustrer, dans l'académie de Créteil, sont proposés des stages en exploitation agricole des lycées agricoles, parfois avec 1 ou 2 nuits sur place, en internat.

L'internat est non seulement une nécessité du fait du maillage géographique mais aussi un facteur d'attractivité pour l'enseignement agricole technique.

Il est important que l'établissement d'enseignement dispose des infrastructures pour garder la relation au réel de l'agriculture.

La DGER nourrit une crainte de mélanger les périmètres de compétences des ministères. Le périmètre de formation raconte une histoire sur son identité et son image. L'idée est intéressante, mais il faut trouver le bon vecteur pour ne pas perdre les enfants.

Statut d'emploi des équipes de direction :

Le DGER rappelle brièvement l'historique. Concernant les équipes de direction, un statut de corps était

demandé par les OS. Ce statut n'ayant pu être obtenu, le MASA est parti sur un statut d'emploi. Ce statut a intégré les équipes de direction et les d'inspecteurs pour fluidifier les mouvements.

Certaines améliorations ont été apportées récemment : extension du statut d'emploi à l'ensemble des postes de direction, des Directeurs d'Exploitations Agricole ([DEA](#)), Directeurs d'Ateliers Technologiques ([DAT](#)), offrant ainsi plus de fluidité dans les carrières, et obtention de points de recatégorisation et changement des critères de sélection.

Le guichet unique ayant refusé un même statut d'emploi pour titulaires et contractuels, le MASA a pris l'engagement de créer une seconde voie pour les contractuels dans des conditions similaires au statut d'emploi des titulaires (mêmes droits, mêmes devoirs).

Le décret en Conseil d'Etat validant les évolutions du statut d'emploi sera d'application dès publication, ou à la rentrée 2024.

Accompagnement des personnels de Direction :

Un deuxième adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences (EDC) a été nommé pour suivre particulièrement les personnels de direction : mobilité, accompagnement, prise de fonctions, formations, sortie du statut...

Des outils existent (tutorat, suivi par les IGAPS, coaching...) mais manquent de visibilité, et d'autres sont à développer pour gérer les contraintes particulières de type astreintes. Des formations sont envisagées pour la reconnaissance des acquis managériaux. Tout ceci est construit en collaboration avec la direction de l'enseignement supérieur. Des kits, dont procédures, seront déployés et mis à disposition des SRFD pour qu'ils jouent leur rôle d'accompagnement, voire de sanction.

Les IGAPS auront un rôle d'accompagnement important en amont pour détecter un vivier de personnes manifestant une envie de s'engager dans les carrières de direction. L'objectif étant d'anticiper une préparation à de telles fonctions plutôt que de cumuler la formation avec la prise de poste.

Accord collectif sur les conditions de travail des ACB

La DGER étudie cette question pour déterminer, d'un point de vue juridique, le périmètre de négociation pour l'accord collectif assez spécifique concernant des agents contractuels sur budget, non rémunérés par le MASA.

Enseignement supérieur

Questions de l'Alliance du Trèfle :

Semestrialisation des BTSA

La semestrialisation des BTSA est intéressante du point de vue pédagogique, permet la reconnaissance du parcours de formation, et favorise les échanges internationaux. Cependant, sa mise en place entraîne un surplus de travail sur les équipes, tant d'un point de vue administratif que pédagogique. Il est d'ailleurs à noter que de plus en plus de tâches administratives se reportent sur ceux en charge de l'ingénierie pédagogique.

Bachelor

L'Alliance du Trèfle interroge le DGER sur l'évolution du projet de Bachelor dans le cadre de la LOA. Elle alerte sur le fait que des établissements craignent d'avoir des difficultés à trouver des universités partenaires. Il risque de se créer une concurrence entre les établissements ; cela est notamment vrai pour la forêt.

Reconversion, valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

Qu'en est-il des dispositifs de « reconversion » pour les adultes se dirigeant vers un métier de l'agriculture, notamment sur la durée de leur formation ?

Restructurations à l'Institut agro

Concernant l'Institut agro, il y a des restructurations, des coupes budgétaires... alors qu'en nombre de demandes par les élèves, le MASA est bien positionné. Certaines personnes en CDD impliquées et efficaces ne peuvent pas être renouvelées après 6 ans, car hors plafond d'emploi.

Enseignement vétérinaire

Dans l'enseignement vétérinaire, une ponction a été faite sur cet enseignement pour le redistribuer sur l'enseignement agro. Le Ministre a reçu très récemment une lettre de la fédération des syndicats vétérinaires, pour appeler son attention sur le nombre croissant d'étudiants (but : 180 élèves par promo) et à considérer le ratio enseignants / élèves. Le déficit de vétérinaires devrait perdurer encore quelques années !

Réponses du Directeur général :

Semestrialisation des BTSA

Sur la base du volontariat, l'équipe pédagogique décide de **semestrialiser** ou non.

La **semestrialisation** est utile pour la cohérence avec la poursuite d'étude en bachelor et les d'échanges internationaux... et le constat est que ceux qui ont franchis le cap, ne souhaitent pas revenir en arrière.

L'Alliance du Trèfle signale toutefois que ce dispositif peut poser des difficultés de répartition des charges de travail dans l'année, pour les enseignants étant à la fois dans un dispositif classique et un dispositif de semestrialisation

Le DGER reconnaît que la difficulté est effectivement la coexistence de deux systèmes différents (à 50 % de chaque actuellement).

Bachelor

Le MASA dispose du droit de délivrer tous les diplômes, sauf les diplômes nationaux de premier cycle. Seul un établissement d'établissement supérieur de premier cycle peut actuellement délivrer ce diplôme.

La **loi d'orientation agricole** veut redonner cette prérogative au Ministre, par la délivrance du Bachelor.

A noter que nombre d'inscrits a été divisé par 2 et sur 173 « licences pro », le MASA compte 170 intitulés différents !

La DGER travaille sur l'accréditation des couples EPL/Université, et seulement dans cette condition, le diplôme pourra s'appeler "bachelor agro". Des moyens dédiés seront confiés à l'EPL pour que, si l'université décide de rompre l'accord, les conséquences sur l'EPL soient limitées. Ce sera une vraie relation partenariale.

L'idée est de développer des compétences et des parcours complémentaires entre les 2 premières années et la 3ème année (par exemple, 2 année en études « agriculture » et la 3ème en « énergie »).

Les jeunes et les familles connaissent le terme "bachelor". La réforme vise à apporter de la lisibilité et à satisfaire les besoins en compétences en "Bac + 3" identifiés par les professionnels. Le MASA demandera une inscription du Bachelor dans les accords de branche, permettant une vraie différenciation de salaire.

Les premières ouvertures sont envisagées pour septembre 2025. L'objectif est d'un maillage territorial de 100 bachelors en 2030.

Reconversion, valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE sera réformée cette année pour raccourcir les délais, mieux financer...

La reconversion (continue et VAE) est un vaste sujet si on veut former 30 % de plus à l'agriculture, et constitue le troisième volet de la formation avec l'enseignement scolaire et l'apprentissage.

Restructurations à l'Institut agro

Les restructurations à l'Institut agro ne découlent pas d'injonctions ou de coupes budgétaires. Il s'agissait de "permettre de...". La restructuration devait se faire à iso-moyen, elle a été faite avec des moyens additionnels, qui perdurent. La gestion de plafond d'emploi relève des prérogatives de l'Institut agro.

Les moyens alloués à l'établissement ont crû plus vite que pour des établissements du ministère de la

recherche.

Enseignement vétérinaire

Le Plan National de Développement Vétérinaire prévoyait une forte hausse des effectifs d'étudiants. Les moyens ont été mis à cet effet. Toutefois, ultérieurement la DGER a décidé que les ressources propres dégagées doivent contribuer à hauteur de 40%, à l'embauche de praticiens hospitaliers contractuels. En conséquence, le plan a évolué et moins de crédits supplémentaires que prévus sont arrivés dans les ENV.

Il ne s'agit pas de prendre à l'un pour donner à l'autre, mais bien de tenir compte des ressources dégagées. Le DGER précise qu'il examinera attentivement la situation des différentes ENV, certaines ayant des ressources extérieures beaucoup plus faibles.

Concernant l'augmentation du nombre d'étudiants et du ratio enseignants/élèves, la DGER se tient aux engagements qu'elle a pris pour continuer la démarche et adapter le nombre d'ETP. La DGER porte ces sujets.

IAE dans l'enseignement, iniquité des rémunérations et des carrières

Questions de l'Alliance du Trèfle :

RIFSEEP

La différence est énorme entre enseignement et DDI, en défaveur des IAE dans l'enseignement (du simple au double). Rien ne justifie un tel écart. Le problème est le même pour les critères d'avancement qui sont plus sélectifs en enseignement agricole.

L'effectif n'est que de 70 IAE dans l'enseignement supérieur et 150 dans l'enseignement technique agricole. Budgétairement, ce serait un faible effort.

Par ailleurs, les IAE ne peuvent pas candidater sur les « briques » du PACTE.

Réponses du Directeur général :

Valorisation des compétences techniques des IAE

Les compétences « techniques » apportés par les IAE sont nécessaires à l'enseignement agricole. C'est stratégique au niveau des ressources humaines au delà des situations individuelles. La DGER soutient cette position.

L'intérêt des compétences techniques des ingénieurs dans le système éducatif est reconnu, notamment dans le cadre de l'intégration de la transition écologique: il faut changer les "codes" et assurer l'équité pour plus d'attractivité. Le SRH s'est lancé dans la GPEEC et tout le monde a compris qu'il faut des corps techniques dans l'Enseignement.

En l'absence d'utilisation possible du système des « briques » pour les IAE, une compensation via le RIFSEEP pourrait être envisagée. Cela a été dit en séance au CSAM, devant la SG et le SRH.

Loi d'Orientation Agricole

Questions de l'Alliance du Trèfle :

Quelles sont les mesures, relatives à l'EA technique ou supérieur, introduites dans la LOA ?

Réponses du Directeur général :

Nouvelles dispositions de la LOA

La DGER a mené toutes les concertations nécessaires et rappelle les principales composantes de la LOA, notamment les 4 premiers articles

Article 1 : de nature programmatique

Il définit les priorités d'action publique en matière d'orientation, de formation, de recherche et d'innovation.

- Orientation et découverte des métiers (une cohorte d'école primaire, c'est 800 000 élèves. Il faudrait 15 000 exploitations labellisée accueillant 5 classes par an) ;
- Opportunité de stages et d'actions dans le domaine de l'orientation pour les collégiens et lycéens s'intéressant aux métiers du vivant.
- Socle commun de compétences métiers autour du changement climatique (50 000 acteurs qui accompagneraient 400 000 agriculteurs sur comment on "fait" la transition écologique et la posture à adopter par les accompagnants).
- Soutien aux efforts de recherche et d'innovation.

Article 2 : Une 6ème mission sera ajouté à l'enseignement agricole

Les **transitions agroécologiques et climatiques**, ainsi que l'accompagnement des générations au niveau territorial. C'est un acte politique majeur.

Article 3 : Création du Contrat Territorial

Il existe 232 classes à faible effectif (moins de 7 élèves). L'objectif du contrat est de se donner les chances de maintenir ces classes ouvertes, car en cas de fermeture, il y a de forts risques qu'elles ne rouvrent jamais.

Un mécanisme a été construit analysant l'ensemble des métiers en tension, l'ensemble des taux d'insertion, les classes à ouvrir et les classes "vides". Si les partenaires - rectorat, région, professionnels - s'engagent dans un contrat, l'État s'engagera pour la durée du contrat (3 ans) pour ouvrir des classes nouvelles ou en maintenir.

Charge aux partenaires de mettre en place les outils de communication afin de maintenir ou augmenter les effectifs..

Article 4 - Création des « Bachelors Agro »

Comme expliqué [auparavant](#).

Voir le [rapport du sénat 2022](#) sur l'enseignement agricole, très élogieux.

